



DELIBERATION

Objet : Renouvellement de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le 24 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Madame Michèle DUCREUX à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Pascal GALONNET à Monsieur Carl INCORVAIA, Madame Marie-Claire GRANGE à Madame Pascale DUMAZET, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Monsieur Ferat AKBAL à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) les communes de plus de 10 000 habitants, créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission s'inscrit totalement dans la démarche de transparence et de concertation portée par la Ville d'Andrézieux-Bouthéon autour de la mise en œuvre de ses projets. A ce titre, elle participe à :

- placer l'utilisateur au cœur des missions de services publics locaux en développant le dialogue entre l'administration et l'utilisateur ainsi que la « culture de l'utilisateur » pour mieux appréhender ses attentes et aspirations ;
- moderniser la gouvernance et le management de la qualité des services publics locaux ;
- enrichir la commune d'expertises et expériences diverses au sein des associations d'utilisateurs.

Cette CCSPL est compétente pour examiner chaque année, sur le rapport de son président, les éléments relatifs aux services publics délégués par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023, l'assemblée a procédé à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ainsi ont été élus :

- membres titulaires : M. MONTEUX-Mme DUCREUX-M. ROBERT- M. CHAPOT-Mme SORGI
- membres suppléants : Mme BRUEL-M. GALONNET-M. FAVEYRIAL-Mme DUMAZET-M. CAMPEGGIA

De plus, ont été désignés les représentants d'associations locales suivantes appeler à siéger à la CCSPL :

- Le président des Amis du Vieux Bouthéon ou son représentant,
- Le président d'Andrézieux-Bouthéon Animation ou son représentant,
- Le président de l'Association des commerçants ou son représentant,
- Le président de l'UDAF de la Loire ou son représentant,
- Le président de Familles de France ou son représentant.

Monsieur le Maire expose que la démission du Conseil Municipal de Madame SORGI impose de procéder à une nouvelle élection dans les conditions définies, comme suit :

- La commission, qui est présidée par le Maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, issus du Conseil Municipal et désignés selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Il annonce que, dans le cadre du renouvellement de la composition de la CCSPL, les listes déposées sont les suivantes :

Liste « Pour un autre envol »

Membres titulaires	Membres suppléants
Marc MONTEUX	Nicole BRUEL
Michèle DUCREUX	Pascal GALONNET
Emmanuel ROBERT	Stéphane FAVEYRIAL
Cyrille CHAPOT	Pascale DUMAZET

Liste « Changeons de Cap »

Membres titulaires	Membres suppléants
Ludovic CEYTE	Pascal CAMPEGGIA

Il ajoute que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Ainsi, pour la désignation des membres de la CCSPL, aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à déroger au scrutin secret dans les conditions L 2121-21 du CGCT.

Il précise que la liste des associations locales désignées, par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023, demeure inchangée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **PROCEDE** au renouvellement des membres titulaires et suppléants de la CCSPL issus du Conseil Municipal,
- **DECIDE** à l'unanimité que l'élection des membres de cette commission se fera par un vote à main levée,
- **PROCEDE** à l'élection des membres,
- **PROCLAME élus** à l'unanimité, les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Marc MONTEUX	Nicole BRUEL
Michèle DUCREUX	Pascal GALONNET
Emmanuel ROBERT	Stéphane FAVEYRIAL
Cyrille CHAPOT	Pascale DUMAZET
Ludovic CEYTE	Pascal CAMPEGGIA

- **CONSERVE** les autres membres de cette commission issus du tissu associatif tels qu'ils avaient été désignés en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023, à savoir :
 - Le président des Amis du Vieux Bouthéon ou son représentant,
 - Le président d'Andrézieux-Bouthéon Animation ou son représentant,
 - Le président de l'Association des commerçants ou son représentant,
 - Le président de l'UDAF de la Loire ou son représentant,
 - Le président de Familles de France ou son représentant.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 mars 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

